

19 juin 2014
Communiqué de presse

La Mutualité Fonction Publique et les Organisations syndicales se mobilisent en faveur de la protection sociale des agents publics

A l'approche du renouvellement de la procédure de référencement dans la Fonction publique de l'Etat, la MFP et les Organisations syndicales de fonctionnaires qui travaillent depuis plus de 2 ans sur ce sujet, concluent ensemble à une nécessaire adaptation de l'actuel dispositif réglementaire pour tendre vers plus de cohérence, d'équité et de solidarité.

Partageant naturellement et historiquement la vision d'une protection sociale complémentaire :

- globale intégrant la couverture du risque santé, mais aussi la perte de revenus, la dépendance et le décès,
- renforcée par des mesures d'accompagnement personnalisées,
- assise sur les solidarités intergénérationnelle, familiale et inter catégorielle,
- librement choisie par les agents dans le prolongement de leurs droits statutaires,

les mutuelles de la fonction publique, réunies au sein de la MFP, et les organisations syndicales de fonctionnaires rappellent la pertinence d'inscrire la solidarité au cœur de la protection sociale des agents.

En conséquence, elles se positionnent pour la mise en œuvre de dispositifs de référencement qui organisent, sur des critères solidaires, la participation des Employeurs de l'Etat au financement de la complémentaire de leurs agents.

Pour autant, dans le cadre d'une démarche concertée et en amont des prochains référencements, elles formulent ensemble des propositions d'adaptation¹ de l'actuel dispositif pour tendre vers :

- plus de cohérence et d'équité d'un ministère à l'autre,
- plus de solidarité, notamment entre actifs et retraités mais aussi dans la participation effective des Employeurs publics (calcul des transferts solidaires hors taxes),
- plus de responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés.

Dans le strict respect de leur champ d'actions respectif, elles entendent porter conjointement auprès des décideurs publics les résultats de leur concertation.

L'Etat employeur ne peut ignorer la réalité de la protection sociale complémentaire de plus de 3,5 millions d'agents de l'Etat actifs et retraités dont l'avenir va se jouer au cours de ces toutes prochaines années.

Les organisations syndicales demandent l'inscription de la protection sociale complémentaire à l'agenda social pour l'ensemble de la Fonction publique.

¹ Voir les 8 propositions contenues dans la plaquette rédigée en commun sur www.mfp.fr